

LES MODES DE RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

LES RENCONTRES RH



Chambre de commerce et d'industrie
de Paris Seine-Saint-Denis
191 avenue Paul Vaillant Couturier à Bobigny

Tél. 0820 012 112 (0,12 € / min)



Mardi 22 juin 2010 de 9 h 00 à 12 h 00

à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris à Bobigny

www.ccip93.fr

Le droit du licenciement varie constamment, par l'effet des lois comme de la jurisprudence.

Afin de sécuriser les procédures des différents modes de rupture du contrat de travail et leurs éventuelles conséquences : informez-vous !

PROGRAMME

LE LICENCIEMENT POUR MOTIF PERSONNEL

- Notion de cause réelle et sérieuse, appréciation de la gravité de la faute : faute sérieuse, grave ou lourde
- Procédure de licenciement
- La mise à pied conservatoire
- Contentieux

LE LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE

- Cas d'application
- Obligations préalables : reclassement, fixation de l'ordre des licenciements, information et proposition de la Convention de Reclassement Personnalisée (CRP)
- Procédure de licenciement
- Contentieux

LA RUPTURE CONVENTIONNELLE

- Mode de rupture amiable créé par la loi de modernisation du marché du travail du 25 juin 2008

Atelier animé par Maître Daniel Kninski - Avocat en droit social



Participation 40 € net par entreprise, paiement par chèque à l'ordre de : CCIP 93.

Les désistements notifiés après le 18 juin 2010 ne pourront donner lieu à remboursement.

La CCIP collecte ces informations pour assurer un suivi client. Les informations ne sont pas communiquées à des tiers. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, l'internaute dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel cpdp@ccip.fr. Il dispose également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant qu'il peut exercer auprès de ccip-93@ccip.fr ou en cas de difficulté, auprès de cpdp@ccip.fr.